

RAPPORT DE GESTION

2025



www.prevy.fr

1. Présentation du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)

1.1 Raison sociale

PREVY- PREVENTION & SANTE AU TRAVAIL

1.2 Adresse du siège social

Maison de la Prévention
Parc Georges Besse
215 rue Georges Besse
30 000 NIMES

Tél 04 66 04 21 33

Courriel accueil@prevy.fr

Site Internet www.prevy.fr

1.3 Compétence Territoriale

La compétence territoriale de PREVY est :

Les arrondissements de Nîmes – Uzès exceptées les villes de Beaucaire, Bellegarde, Comps, Fourques, Jonquières Saint-Vincent, Vallabrègues, Villeneuve-Lès-Avignon, et les Angles et hors secteur agricole.

1.4 Secteurs territoriaux

PREVY se compose d'un secteur unique.

1.4.1 Les centres médicaux et les centres annexes d'entreprise

PREVY compte quatre centres de santé au travail répartis sur son secteur géographique de compétence.

- MAISON DE LA PREVENTION
Parc Georges Besse
215 Rue Georges Besse
30 000 NIMES
- MAISON DE LA PREVENTION
MEDIPOLE 3.0
1 avenue des plages
30 660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX
- 20 Rue de la Floure
30 200 BAGNOLS-SUR-CEZE
- Immeuble Europa
ZAC Pont des charrettes
30 700 UZES

Le service compte 13 centres annexes d'entreprise.

2. Les missions du Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises

Les missions sont d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Depuis la loi du 2 août 2021, elles sont clairement définies et renforcées.

Les grandes missions de PREVY sont :

- **La prévention primaire des risques professionnels**

Elle consiste à agir en amont pour éviter l'apparition des risques :

- Identifier les dangers
- Évaluer les risques (DUERP)
- Proposer des mesures de prévention
- Accompagner les entreprises dans leur plan d'action
- Sensibiliser et former les employeurs et leurs salariés

- **Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs**

Le SPST réalise :

- Les visites d'information et de prévention (VIP)
- Le suivi renforcé pour les postes à risques
- Les visites de reprise, de pré-reprise, les rendez-vous de liaison
- Les visites de mi-carrière et de fin de carrière
- Les visites de suivi post-exposition ou post professionnelle
- Les visites à la demande du salarié ou de l'employeur
- Les examens complémentaires si nécessaire

- **Les actions en milieu de travail**

Ce sont toutes les interventions réalisées dans l'entreprise :

- Fiche d'entreprise
- Études de poste
- Mesures métrologiques (bruit, éclairage, poussières...)
- Analyse des accidents du travail
- Aide à l'élaboration et à la mise à jour du DUERP
- Actions de sensibilisation collectives
- Conseils sur l'organisation du travail

- **Prévention de la désinsertion professionnelle**

PREVY intervient pour :

- Repérer précocement les situations à risque (arrêts longs, restrictions, difficultés au poste)
- Évaluer les capacités restantes du salarié
- Aménager le poste de travail ou l'organisation
- Proposer des solutions de maintien en emploi ou dans l'emploi
- Coordonner les acteurs externes (CPAM, Cap Emploi, MDPH, employeur...)
- Prévenir l'inaptitude médicale
- Accompagner la reconversion si nécessaire

Objectif : éviter l'inaptitude médicale et maintenir le salarié dans l'emploi.

- **La traçabilité des expositions professionnelles et la veille sanitaire**

PREVY contribue à :

- La traçabilité des expositions professionnelles
- La constitution du dossier médical partagé en santé au travail
- La veille épidémiologique
- La participation à des études nationales (ex : SUMER- IODA)

3. Gouvernance

PREVY est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes subséquents.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration paritaire composé de représentants des employeurs et des salariés des entreprises adhérentes.

La Commission de Contrôle constitue un organe de consultation et de surveillance de l'organisation et de la gestion du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

La Commission Médico-Technique (CMT) est une instance consultative prévue par le Code du travail et contribue directement à la qualité du service rendu aux entreprises et aux travailleurs.

La CMT formule des propositions sur :

- Les priorités du service de prévention et de santé au travail.
- Les actions pluridisciplinaires menées par les équipes (médecins, infirmiers, ergonomes, IPRP, assistants...).

Elle élabore le projet pluriannuel de service, en cohérence avec les moyens définis par le Conseil d'Administration.

3.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé paritairement de 5 administrateurs représentants employeurs et de 5 administrateurs représentants salariés.

Les représentants des employeurs sont désignés par les organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes.

Les représentants des salariés sont désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

La durée du mandat des administrateurs est de 4 ans.

Les membres du Conseil d'Administration sont :

Représentants employeurs :

- **MEDEF GARD :**
 - Eric BUTEL, Président
 - Etienne RUAS, Président Délégué
 - Jean-Marie TOURRETTE, Secrétaire
 - Sylvain AUSSET
 - Jean TOUBOUL

Représentants salariés :

- **CFTC :**
 - Stéphane TEULADE, Vice-Président
- **CGT :**
 - Thibaut MARIN, Trésorier
- **CFDT :**
 - Didier HERMELLE, Vice-Président Délégué
- **FO :**
 - Aucune désignation
- **CFE-CGC :**
 - Aucune désignation

Conformément à l'article 14 des statuts de PREVY, les voix correspondantes aux postes non pourvus ont été attribuées de façon égalitaire entre les centrales syndicales CFTC, CGT et CFDT.

Les mandats des membres du Conseil d'administration arriveront à échéance le 31 mars 2026.

En décembre 2025, PREVY a sollicité l'ensemble des organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel afin qu'elles procèdent à la désignation de leurs représentants pour la prochaine mandature.

3.2 Composition de la Commission de Contrôle

Conformément à l'article L.4622-12 du Code du travail, « l'organisation et la gestion du service de prévention et de santé au travail sont placées sous la surveillance d'une Commission de Contrôle composée pour un tiers de représentants des employeurs et pour deux tiers de représentants des salariés. »

Conformément à l'article D.4622-33 du Code du travail, « la Commission de Contrôle comprend neuf membres au moins et vingt et un membres au plus, issus des entreprises adhérentes au service de prévention et de santé au travail. »

Le 10 décembre 2025, les mandats des membres de la Commission de Contrôle de PREVY sont arrivés à échéance.

Lors de la réunion du 8 décembre 2025, les nouvelles désignations des représentants employeurs et salariés appelés à siéger au sein de la Commission de contrôle ont été validées.

Le mandat des membres de la Commission de Contrôle est de 4 ans renouvelable.

Les membres de la Commission de Contrôle sont :

Membres représentants employeurs :

- **MEDEF GARD :**
 - Monsieur Eric BUTEL, représentant l'adhérent MSP n°102 381.
 - Monsieur Philippe POULET, Secrétaire, représentant l'adhérent ONZE PRODUCTIONS n°51 286.
 - Monsieur Yann BOURINET, représentant l'adhérent SAS HB FENIS-AQUALOGIA n°100 348.
 - Monsieur Etienne RUAS, représentant les adhérents BBTP N°41 889 – CETRACO n°36 014– TM34 n°33 518 – Association Prestataire Chateau SILHOL n°6 139.

- **CPME 30 :**
 - Monsieur Xavier GERNEZ, représentant l'adhérent 2AB n°12 172.
 - Monsieur Xavier PERRET, représentant l'adhérent PERRET & FILS n°3 245.
- **U2P Gard :**
 - Madame Christine GOUJON, représentant l'adhérent Fédération des Artisans Boulangers et Pâtisseries n°1 933.

Membres représentants salariés :

- **CFTC :**
 - Monsieur Stéphane TEULADE, salarié de l'entreprise adhérente CASTORAMA n°6 550.
 - Madame Laurence BONNAL, salariée de l'entreprise adhérente NATURE & DECOUVERTE n°36 896 ;
- **CGT :**
 - Monsieur Thibaut MARIN, salarié de l'entreprise adhérente SABENA TECHNIC FNI n°6 943.
- **CFDT Gard :**
 - Monsieur Didier HERMELLE, salarié de l'entreprise adhérente SYNGENTA n°37 717.
 - Monsieur Alexandre YONNET, salarié de l'entreprise adhérente AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE NIMES n° 647.
- **CFE-CGC Gard :**
 - Monsieur Xavier FRESSOZ, Président, salarié de l'entreprise adhérente ITEP LE GENEVRIER - ST PIERRE ET MILLE POSSIBLES n°4 367.

À ce jour, les postes suivants ne sont pas pourvus :

- **FO** : 2 postes
- **CGT** : 3 postes
- **CFDT** : 2 postes
- **CFE- CGC** : 1 poste

3.3 Composition de la Commission Médico-Technique

Elle se compose de :

- Président du Service ou son représentant :
 - Mme Nancy GIRAUDIER, Directrice
- Médecins du travail titulaires :
 - Dr Cyril COMTE
 - 1 poste vacant
- Médecins du travail suppléants :
 - 2 postes vacants
- IDEST titulaires :
 - Mme Laetitia GAUBY
 - Mme Sabrina JUKIEL
 - M. Kévin LESBROS
- IDEST suppléants :
 - Mm Elena MEYER.
 - Mme Valérie JUSSEAUME

- M. Gilles GRANZOTTO
- IPRP titulaire :
 - M. Maxence LECUYER
 - M. Mathieu BELTRAO
- IPRP suppléants :
 - M. François GAUDY
 - M. Andy CHATAIN
- ATST titulaire :
 - Mme Frédérique DENOJEAN
- ASST suppléant :
 - 1 poste vacant

4. Ressources humaines au 31 décembre 2025

4.1 Evolution des effectifs

Au 31 décembre 2025, PREVY compte 105 salariés (102,26 ETP), soit une progression de 8,25 % par rapport à l'année 2024, qui comptait 97 salariés.

Les recrutements réalisés en 2025 ont permis de renforcer les équipes pluridisciplinaires, notamment avec l'arrivée de 26 salariés :

Fonction prévention :

- 1 médecin du travail,
- 1 collaborateur médecin en santé travail
- 3 auxiliaires médicaux (dont 1 CDD de remplacement).
- 11 infirmiers en santé au travail (IDEST),
- 4 techniciens Hygiène Sécurité (dont 1 en contrat d'apprentissage)
- 1 psychologue du travail

Fonction support :

- 3 hôtesse d'accueil, standardistes
- 1 responsable qualité et statistiques
- 1 chargée relation adhérents (CDD de remplacement)

Ces renforts visent à garantir la délivrance complète de l'offre socle de services auprès des adhérents.

En 2025, 18 salariés ont quitté l'association.

Fonction prévention :

- 4 auxiliaires médicaux (dont 1 CDD de remplacement).
- 8 IDEST
- 1 technicien Hygiène Sécurité

- 1 toxicologue

Fonction support

- 3 hôtesse d'accueil, standardistes
- 1 Gestionnaire en ressources humaines (CDD en remplacement)

4.2 Composition des fonctions prévention et support

Fonction prévention :

- Nombre de médecins du travail et de collaborateurs médecins : 20 soit 19.08 en ETP.
 - à temps complet : 16
 - à temps partiel : 4
- Nombre d'auxiliaires médicaux : 22 soit 21.57 en ETP.
 - à temps complet : 18
 - à temps partiel : 4
- Nombre d'IDEST : 27, soit 26.09 en ETP.
 - à temps complet : 24
 - à temps partiel : 3
- Nombre de salariés du pôle technique pluridisciplinaire : 21, soit 20.60 en ETP
 - 4 Ergonomes
 - 3 Psychologues du Travail
 - 1 Toxicologue, responsable du pôle technique
 - 11 Techniciens hygiène sécurité
 - 1 Assistante Technique en Santé au Travail
 - 1 Assistante administrative des équipes pluridisciplinaires

Fonction support :

- Nombre de salariés du service administratif : 15, soit 14.91 en ETP
 - 1 Directrice
 - 1 Directrice déléguée
 - 1 Responsable en ressources humaines
 - 1 Gestionnaire en ressources humaines
 - 1 Responsable métier
 - 1 Responsable qualité et statistiques
 - 1 Responsable de communication
 - 1 Chargé de communication
 - 3 Standardistes-Hôtesse d'accueil
 - 1 Responsable comptable et cotisations
 - 1 Aide-comptable
 - 1 Chargée de relations adhérents
 - 1 Juriste junior

4.3 Formation professionnelle des salariés PREVY

En 2025, les thématiques des formations suivies par les salariés ont été :

1. Santé au travail, prévention et risques professionnels

- Ateliers PDUP
- Comprendre et analyser le travail pour mieux prévenir les RPS, TMS et risques de désinsertion professionnelle
- Détecter les facteurs de RPS dans les nouvelles formes d'organisation et de management
- Ludification de la démarche ergonomique
- Maintien dans l'emploi après une maladie chronique
- Radioprotection en santé au travail : suivi individuel de l'état de santé
- Risques biologiques : vaccinations, dépistages...
- Risques chimiques
- Sensibilisation aux risques amiante
- Sensibilisation sécurité : risque routier et travail sur écran
- Sensibilisation sur les cancers masculins
- Préventica (événement/veille professionnelle)

2. Compétences médicales

- DIU pratiques médicales en santé au travail pour les collaborateurs médecins
- Formation initiale IDEST
- Repérage et prise en charge du risque cardiovasculaire

3. Management, encadrement et organisation du travail

- Encadrer une équipe pour la première fois
- Management d'une équipe : animer et encadrer une équipe au quotidien
- Exercer le rôle de tuteur en entreprise

4. Instances représentatives et cadre réglementaire

- Formation CSE économique
- RGPD

5. Compétences numériques

- Excel débutant intermédiaire

6. Formations transversales

- Sensibilisation sécurité (risque routier, travail sur écran)
- Sensibilisation cancers masculins

Plan de développement des compétences 2025

Catégorie	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'heures de formation	Coût total en €
Employés	58	1506	92 669,10 €
Cadres	34	1501	176 139,47 €
Totaux	93	3007	268 811.57 €

Prise en charge OPCO	Management d'une équipe : encadrer une équipe au quotidien	3 000 €
	Sensibilisation aux risques amiantes	2 760 €
	Comprendre et analyser le travail pour mieux prévenir les RPS	5 380 €
	Détecter les facteurs de RPS dans les nouvelles formes d'organisation et de management	1 860 €
	RGPD	6 040 €
	Encadrer une équipe pour la première fois	1 000 €
	Total de la prise en charge par l'OPCO	20 040 €
	Total reste à charge PREVY	248 771.57 €

Contributions		Total
Masse salariale 2025	5 278 748,81 €	
Contribution légale à la formation professionnelle CFP)	52 787,49 €	1 %
Contribution conventionnelle (IFC)	18 475,62 €	0,35%

En 2025, 3 007 heures de formation ont été dispensées. Les salariés ont bénéficié au minimum d'une action de formation.

Le coût total de la formation pour l'année 2025 est de 268 811.57 € représentant 5.09 % de la masse salariale.

L'OPCO Santé ayant pris en charge 20 040 €, le reste à charge pour PREVY représente 248 768,57 € soit un effort de 4.71 %.

5. Activité du SPSTI au 31 décembre 2025

5.1 Nombre d'adhérents et de travailleurs suivis par le service

- Nombre d'entreprises adhérentes (dont 153 agences d'intérim) : **9 858**
 - Ayant moins de 11 travailleurs : **8 222**
 - Ayant entre 11 et 49 travailleurs : 1 344
 - Ayant plus de 50 travailleurs : 292

- Nombre de travailleurs suivis (hors travailleurs intérimaires) : **86 684**

- Nombre de travailleurs intérimaires suivis : **2 798**

5.2 Le Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs - Prévention des risques professionnels Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

L'ensemble des actions menées, des missions réalisées, des résultats obtenus et des moyens engagés par le service fait l'objet d'une présentation et d'une analyse détaillées dans le **rapport annuel d'activité 2025**.

Pour information, conformément à l'article D.4622-54 du Code du travail, : « le Directeur du Service de Prévention et de Santé au Travail établit un rapport d'activité.

Le rapport annuel est présenté à la Commission de Contrôle et au Conseil d'administration au plus tard à la fin du quatrième mois qui suit l'année au titre de laquelle il a été établi.

Ce rapport est ensuite transmis aux adhérents.

La commission médico-technique prévue à l'article L. 4622-13 émet un avis sur ce rapport, avant sa présentation aux instances mentionnées précédemment.

Les instances mentionnées au premier alinéa peuvent faire toute proposition relative à l'organisation, au fonctionnement, à l'équipement et au budget du service de prévention et de santé au travail. »

Le rapport annuel d'activité 2025 est présenté aux différentes instances par Mme GIRAUDIER Directrice du service :

- Le 14 avril 2026 aux membres de la CMT qui ont émis un avis favorable à l'unanimité.

- Le 21 avril 2026 aux membres de la Commission de Contrôle, qui peuvent « émettre toute proposition relative à l'organisation, au fonctionnement, à l'équipement et au budget du service ».

- Le 23 avril 2026 au Conseil d'administration.

6. Situation financière

6.1 Grille tarifaire 2025 (annexe1)

La grille tarifaire des offres de services a été validée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration lors de la réunion du 5 décembre 2024.

Elle est conforme à l'arrêté du 26 septembre 2024 relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services de prévention et de santé au travail interentreprises.

Pour l'année 2025, le coût moyen national de l'ensemble socle de services de prévention et de santé au travail interentreprises a été fixé à 115.50 €.

6.2 Compte de résultat et bilan 2025

6.2.1 Compte de résultat (annexe2)

Le résultat comptable de l'exercice 2025 est bénéficiaire de 212 793€.

Les chiffres clés :

- Le chiffre d'affaires composé des droits d'entrée et de la cotisation annuelle s'élève à 11 365 975 €, soit une hausse de 8.16 % par rapport à 2024 (10 508 549€)
- Les autres produits (quotepart des résultats des SCI-reprise sur provisions) : 633 334€.
- Les produits financiers issus des placements et rémunérations des comptes courants sont de 198 441€.
- Charges de personnel représentent 7 920 713€
 - Masse salariale : 5 478 352€
 - Charges sociales : 2 442 361€

Les charges de personnel représentent 69.70 % du chiffre d'affaires.

Elles ont augmenté de 6.60 % par rapport à 2024 suite aux recrutements effectués pour renforcer les équipes pluridisciplinaires.

- Les charges d'exploitation sont de 11 701 726, soit une hausse de 7.68 % par rapport à 2024. Elles s'expliquent en partie par :
 - Les charges liées à l'ouverture de la Maison de la Prévention à Gallargues- le- Montueux : loyer immobilier et fournitures de bureau : + 196 K€
 - La redevance du logiciel métier Padoa : 7€ / salarié facturé puis 8€ à compter du 15 novembre 2025.
 - Les frais de personnel intérimaire : + 58 K€

6.2.3 Bilan 2025 (annexe 3)

En 2025, les investissements réalisés représentent 111 820€ HT.

- Agencements de la Maison de la prévention de Gallargues-le-Montueux : 88 653 € HT
- Matériel de bureau et informatique : 22 500€ HT
Renouvellement de postes informatique obsolètes et équipement des nouveaux salariés.

6.3 Budget 2026 (annexe 4)

Validation du budget

Le 20 novembre 2025, le Conseil d'administration a validé à l'unanimité le budget prévisionnel 2026.

6.3.1 Cadre réglementaire et obligations intégrées au budget

a) Application des textes règlementaires

Le budget 2026 tient compte de trois textes majeurs :

- L'article L.4622-6 du Code du travail relatif aux dépenses afférentes des services de prévention et de santé au travail à la charge des employeurs.
- Le décret 2022-1749 du 30 décembre 2022 sur le financement des SPSTI.
- L'arrêté du 25 septembre 2025 relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services pour l'année 2026. Il a fixé le coût moyen national de l'ensemble socle de services à 116 € par salarié pour l'année 2026.

Le montant des cotisations versées pour chaque travailleur au SPSTI ne peut être inférieur de 80% ou supérieur à 120% du coût fixé par l'arrêté prévu à l'article D.4622-27-5.

Ainsi, sauf dérogation prévues par les textes, le montant des cotisations versées pour chaque travailleur au SPSTI ne peut être inférieur à 92.80€ ou supérieur à 139.20€ pour l'année 2026.

b) Certification AFNOR SPEC 2217

- PREVY a obtenu le niveau 1 le 21 mai 2025.
- Objectif : atteindre le niveau 3 d'ici fin 2026.
- Le budget intègre les moyens nécessaires pour répondre aux exigences de l'offre socle et de la certification.

6.3.2 Points clés du budget 2026

Produits

- Chiffre d'affaires prévisionnel : 11 346 630 € calculé sur la base de 106 848 salariés facturés.
- Aucune hausse de la grille tarifaire pour 2026.
- Quote-part de résultat des SCI : + 428 586 €.

Charges

Investissements matériels

- Téléphones portables : double authentification et sécurisation des outils informatiques, soutien au télétravail.
- Tablettes pour les préventeurs : utilisation de la fiche d'entreprise développée par PADOA, optimisation du temps et rattrapage des FE.
- Entretien du matériel médical : campagne d'étalonnage (Visio lite, Visio test, audiomètre, pèse-personne, spiromètre).
- Téléphonie : ouverture de lignes supplémentaires pour la double authentification.
- Licences logicielles : IN ASTRA – module IA Chatbot.

Ressources humaines

- 7 recrutements prévus :
 - 1 interne en médecine du travail
 - 1 hôtesse d'accueil
 - 1 toxicologue
 - 3 auxiliaires médicaux
 - 1 collaborateur médecin en santé travail

Résultat prévisionnel

Le budget 2026 présente un résultat négatif de - 171 648 €. Ce déficit sera entièrement compensé par les réserves de l'association.

6.3.3 Conclusion

Le budget 2026 :

- Respecte le cadre réglementaire récent,
- Intègre les investissements nécessaires à la sécurité informatique, à la modernisation des pratiques et à la montée en compétence,
- Soutient l'objectif stratégique d'atteindre le **niveau 3 de la certification AFNOR SPEC 2217**,
- Tout en maintenant les tarifs et en absorbant un déficit maîtrisé grâce aux réserves.

ANNEXES 2025

ANNEXE 1 : Grille tarifaire 2025

ANNEXE 2 : compte de résultat 2025

ANNEXE 3 : Bilan 2025

ANNEXE 4 : Budget 2026

ANNEXE 1 : Grille tarifaire 2025



Grille tarifaire 2025

Par décision du Conseil d'Administration de PREVY, réuni le 5 décembre 2024, la grille tarifaire est portée à :

DROIT D'ENTRÉE
(dû uniquement la première année)

20 € HT



Offre socle



Offre spécifique

Forfait

104 € HT

Par travailleur indépendant



Offre secteur public

135 € HT

Par agent déclaré

Cotisation standard	104 € HT	Par salarié déclaré/ Par dirigeant d'une structure adhérente
Cotisation infirmerie d'entreprise	130 € HT	Par salarié déclaré/ Par dirigeant d'une structure adhérente
Intérimaire	104 € HT	Par examen réalisé par un professionnel de santé
Saisonnier	104* € HT	Par saisonnier déclaré <i>*Remise de 52 € HT par salarié saisonnier ayant participé à une AFP (1)</i>

Cas particuliers

- **Nouveau salarié** : délais de carence de facturation de 90 jours
- **Salarié en suivi mutualisé (2)**

(1) Action de Formation et de Prévention

(2) Est considéré salarié en suivi mutualisé, tout salarié inscrit au minimum dans deux entreprises adhérentes à PREVY. Si la catégorie socioprofessionnelle (PCS- ESE) et le suivi individuel sont identiques, la cotisation sera divisée par le nombre d'employeurs adhérents à PREVY : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047773023

60 € HT

ABSENCE À LA VISITE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Par absence non excusée, 48 h à l'avance en jour ouvré, à un examen réalisé par un professionnel de santé.

ANNEXE 2 : compte de résultat 2025

ASSOCIATION PREVY - PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL
30000 NIMES

Page : 3

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
9 Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	11 365 974		10 508 549		857 425	8.16
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 667				1 667	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	118 415		8 031		110 385	NS
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	483 927		626 594		142 667	22.77
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	29 325		111		29 214	NS
Total I	11 999 308		11 143 285		856 023	7.68
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	2 809 591		2 197 456		612 135	27.86
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	202 909		180 384		22 525	12.49
Salaires et traitements	5 478 352		5 139 186		339 166	6.60
Cotisations sociales	2 442 361		2 607 197		164 836	6.32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	189 996		188 207		1 789	0.95
Dotations aux provisions	491 175		392 138		99 036	25.26
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	87 342		162 524		75 182	46.26
Total II	11 701 726		10 867 093		834 633	7.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	297 582		276 192		21 390	7.74

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE 2 : compte de résultat 2025

ASSOCIATION PREVY - PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL
30000 NIMES

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	77 284		66 607		10 677	16.03
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	121 158		152 305		31 147	20.45
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	198 442		218 912		20 470	9.35
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 942		121 483		40 541	33.37
Intérêts et charges assimilées	41 957		32 590		9 366	28.74
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	122 899		154 073		31 175	20.23
2. Résultat financier (III-IV)	75 543		64 839		10 704	16.51
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	373 125		341 031		32 095	9.41
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	81 840		45 871		35 969	78.41
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	15 932		34 237		18 305	53.47
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	65 909		11 635		54 274	466.49
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	226 241		179 279		46 962	26.19
Total des produits (I+III+V)	12 279 590		11 408 068		871 522	7.64
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	12 066 797		11 234 682		832 115	7.41
5. EXCEDENT OU DEFICIT	212 793		173 386		39 407	22.73

ANNEXE 3 : Bilan 2025

ASSOCIATION PREVY - PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL
30000 NIMES

Page : 1

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	15 245	15 245				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 233 352	656 558	576 794	699 990	123 197	17.60
En cours, avances et acomptes	33 133		33 133		33 133		
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations	1 486 277	545 157	941 120	1 022 062	80 942	7.92	
Créances rattachées à des participations	7 900 759		7 900 759	7 176 833	723 926	10.09	
Autres titres immobilisés	27 306		27 306	27 306			
Prêts							
Autres immobilisations financières	124 093	24 333	99 760	99 760			
Total II	10 820 165	1 241 294	9 578 872	9 025 952	552 920	6.13	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	759 887	422 944	336 943	457 927	120 983	26.42
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	385 399		385 399	133 191	252 208	189.36
	Charges constatées d'avance (2)	48 166		48 166	40 897	7 269	17.77
	Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	1 544 295	1 044 295	67.62
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	5 317 276		5 317 276	4 261 300	1 055 976	24.78	
Total III	7 010 728	422 944	6 587 784	6 437 609	150 174	2.33	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 830 893	1 664 238	16 166 655	15 463 561	703 094	4.55	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

ANNEXE 3 : Bilan 2025

ASSOCIATION PREVY - PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL
30000 NIMES

Page : 2

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	68 766		68 766			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
Autres	9 897 399		9 897 399				
Report à nouveau	1 589 797		1 416 411		173 386	12.24	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	212 793		173 386		39 407	22.73	
Situation nette (sous total)	11 768 755		11 555 962		212 793	1.84	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	11 768 755		11 555 962		212 793	1.84	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
Total II							
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total III							
PROVISIONS	Provisions pour risques	670 095		723 423		53 328	7.37
	Provisions pour charges	34 971		116 811		81 840	70.06
Total IV		705 065		840 234		135 169	16.09
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	789 355		903 464		114 110	12.63
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	599 281		186 057		413 224	222.10
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	430 069		349 654		80 415	23.00
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	1 459 412		1 214 073		245 339	20.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	414 209		414 117		92	0.02	
Produits constatés d'avance	510				510		
Total V	3 692 835		3 067 365		625 470	20.39	
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		16 166 655		15 463 561		703 094	4.55

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

3 023 315 2 288 286

ANNEXE 4 : Budget 2026

BUDGET PREVY 2026		
COTISATIONS	11 346 630	
Produits des activités annexes	28 000	
TOTAL VENTES	11 374 630	100,00%
ACHATS		
601000 Fournitures médicales	5 500	0,05%
606000 Fournitures bureau- Petits équipements	66 530	0,58%
<i>imprimeur/ cons. copieur</i>	7 250	
<i>fournitures bureau/café</i>	24 780	
<i>petits équipements</i>	34 500	
606 Edf Eau Gazole	58 650	0,52%
TOTAL ACHATS	130 680	1,15%
SERVICES EXTERIEURS		
611000 sous traitance	69 400	0,61%
613010 locations immobilières	676 590	5,95%
613010 locations matériel	1 113 724	9,79%
<i>affranchissement fontaines</i>	6 750	0,06%
<i>véhicules</i>	90 000	0,79%
<i>Microsoft Mail Jet OVH Padua Sage Hibou</i>	1 016 974	8,94%
614000 charges locatives- taxes foncières	97 000	0,85%
615100 entretien et nettoyage des locaux	194 600	1,71%
<i>entretien</i>	50 000	0,44%
<i>nettoyage- cons.sanitaires</i>	144 600	1,27%
615200 entretien matériel médical	20 000	0,18%
615300 entretien matériel roulant	5 000	0,04%
615500 blanchisserie	2 820	0,02%
615700 maintenance informatique	85 000	0,75%
616000 assurances	60 000	0,53%
617000 documentation	5 500	0,05%
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	2 329 634	20,48%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
621000 personnel extérieur	25 000	0,22%
622100 examens laboratoires	26 000	0,23%
622600 Honoraires	0	0,00%
<i>Avocats/ CAC/ EC</i>	105 000	0,92%
<i>formations salariés</i>	80 000	0,70%
623000 communication	20 000	0,18%
625000 transports dépl. Réceptions	116 500	1,02%
626000frais postaux - Téléphonie - Internet	88 000	0,77%
627000 frais bancaires	20 400	0,18%
628000 cotisations - frais recrutement	55 500	0,49%
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	536 400	4,72%
FRAIS DE PERSONNEL		
Rémunération personnel	5 877 000	51,67%
Autres charges de personnel (remb prév.)	-130 000	
Charges sociales, mutuelle	2 704 000	23,77%
Divers Tickets Rest - Abonnement - CSE	278 150	
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	8 729 150	76,74%
AUTRES CHARGES		
630000 impôts -Taxes - Formation	193 000	1,70%
650000 autres charges de gestion courante	50 000	0,44%
TOTAL AUTRES CHARGES	243 000	2,14%
TOTAL AUTRES PRODUITS Sci Santra	428 586	3,77%
AMORTISSEMENTS	180 000	1,58%
PRODUITS FINANCIERS	200 000	1,76%
CHARGES FINANCIERES	26 000	0,23%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	
TRANSFERT DE CHARGES	0	0,00%
RESULTAT avant IS	-171 648	-1,51%

Téléphone

04 66 04 21 33

Email

Contact@prevy.fr

Site internet

www.prevy.fr

Siège social

**Maison de la
prévention,**

Parc Georges Besse, 215
rue Georges Besse,
30000 Nîmes

